



**SOCIÉTÉ  
DE  
NÉPHROLOGIE**

[www.soc-nephrologie.org](http://www.soc-nephrologie.org)

SIÈGE SOCIAL

Société de Néphrologie  
149, rue de Sèvres - 75015 Paris

N° SIRET : 35221622000041  
N° APE : 7220Z

**Président**

P. DETEIX

**Vice-Président**

M. LAVILLE

**Secrétaires Généraux**

Ph. VANHILLE

D. JOLY

**Trésoriers**

I. LANDRU

J. BRASSEUR

**Pr Corinne ISNARD-BAGNIS**

Présidente de la Commission de  
Pédagogie et Formation  
continue

Hôpital de la Pitié-Salpêtrière  
Service de Néphrologie  
47-83, boulevard de l'Hôpital  
F-75651 PARIS Cedex 13  
+33 (0)1 42 17 72 11  
[corinne.bagnis@psl.aphp.fr](mailto:corinne.bagnis@psl.aphp.fr)

**Secrétariat**

**Mme Isabelle MIONE**

Néphrologie  
Hôpital H. Duffaut  
305, rue Raoul Follereau  
F-84902 AVIGNON  
Cedex 9  
+33 (0)4 90 88 03 92  
[socnep@orange.fr](mailto:socnep@orange.fr)

Promoteurs et Organismes  
de Séminaires et de Manifestations  
de la Formation Médicale Continue en Néphrologie

Paris,  
le 23 novembre 2009

Chers Amis,  
Chers Collègues,  
Chers Partenaires Industriels,  
Chères Associations Professionnelles,

La mise en place de la procédure de l'accréditation en matière de formation médicale continue est retardée en France, comme vous le savez. Néanmoins, la Société de Néphrologie souhaite maintenir son activité d'attribution de label « qualité » aux manifestations de formation médicale continue qui répondent aux critères énoncés dans la charte. Il nous paraît très important que nous soyons tous vigilants au maintien, voire à l'amélioration de la qualité des formations organisées en France et dédiées aux professionnels de Néphrologie. Le prisme de l'attribution du label est un des moyens de prendre un petit peu de temps pour réfléchir sur les objectifs « qualité » de ces formations.

La Commission de Pédagogie et de Formation Médicale Continue reste organisée pour pouvoir étudier les dossiers de tous ceux qui souhaiteront nous faire la confiance de nous adresser leur programme prévisionnel. L'attribution du label ne conduit actuellement, concrètement, à l'obtention d'aucun point FMC mais contribue dans l'esprit de tous à une amélioration sensible de la qualité de nos formations. L'ensemble des informations utiles pour déposer un dossier figure sur le site Internet de notre société.

Merci de l'attention que vous portez à cette démarche qui n'a pour objectif que celui d'améliorer ensemble notre formation médicale continue.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

Professeur Corinne ISNARD BAGNIS,  
Présidente de la Commission de Formation Médicale Continue  
de la Société de Néphrologie